



Père absent depuis 4 ans peut on limité ses droits

Par **Ioriane**, le **11/01/2009** à **17:17**

mon fils a 5 ans, il n'a pas vu son père depuis 4 ans. afin de protéger mon fils d'un éventuel retour de paternité de son père qui l'a reconnu et d'où il porte le nom. je ne voudrais savoir si je ne peux pas faire des démarches pour ne pas perturber mon fils en l'obligeant à voir un père qui n'a jamais subvenu à ses besoins matériels ou affectifs avant que celui-ci se manifeste. afin de limiter ou d'annuler ses droits de paternité. merci d'avance pour votre réponse.

Par **Marion2**, le **11/01/2009** à **17:31**

Bonjour,
Vous saisissez le Juge aux Affaires Familiales (JAF) en courrier recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance.
Dans la mesure où vous n'êtes pas mariée, un avocat n'est pas nécessaire.
Cordialement